

◆ HALLES CHÂTELET : LANCEMENT OFFICIEL DE LA PROCÉDURE DE DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

À la suite de la délibération du conseil municipal du 26 juin 2025, la Ville d'Orléans engage la procédure de concession de service public pour l'aménagement, la gestion et l'exploitation des futures Halles Châtelet. Cette décision marque une étape structurante pour l'avenir de ce site emblématique, appelé à devenir le haut lieu des métiers de bouche et de l'alimentation de qualité.

Une décision unanime et structurante

Adoptée à l'unanimité par le conseil municipal, l'orientation retenue confie à un opérateur spécialisé la conception, le financement, la réalisation des travaux ainsi que l'exploitation et l'animation des Halles restructurées. Le contrat intégrera également la gestion transitoire des activités relocalisées dans une halle provisoire.

Un projet au service des métiers de bouche et des circuits courts

Les futures Halles Châtelet s'articuleront principalement autour d'une offre alimentaire de qualité, réunissant bouchers, fromagers, poissonniers, boulangers, primeurs et épiciers fins. Une place privilégiée sera accordée aux artisans et producteurs locaux, afin de valoriser les savoir-faire et de renforcer l'ancrage territorial des circuits courts.

L'expérience sera enrichie par une offre de restauration et de dégustation. Des animations régulières – ateliers, démonstrations ou rendez-vous culinaires – viendront enfin rythmer la vie des Halles et renforcer leur rôle de lieu de transmission et de convivialité.

Une démarche foncière et juridique en continuité

La procédure de Déclaration d'Utilité Publique (DUP) a reçu un avis favorable, confirmant l'intérêt général du projet. La Ville poursuit parallèlement les acquisitions amiables afin d'assurer la maîtrise foncière complète.

Une nouvelle étape clé

Avec ce lancement de la procédure de DSP, la Ville d'Orléans définit le futur modèle de gouvernance et de gestion des Halles Châtelet. Cette étape engage la concrétisation d'un projet qui, au-delà d'un équipement commercial, sera un levier majeur de revitalisation urbaine, de soutien aux métiers de bouche et de valorisation de l'identité alimentaire du territoire.

L'avis de concession et les pièces de consultation sont disponibles sur la plateforme de dématérialisation des marchés publics de la Ville d'Orléans, AWS.